

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAE 297 Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Subvention (524.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH.

Mme Olivia POLSKI, Mme Colombe BROSSEL et Mme Pauline VERON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu l'article L 431-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement de 524.000 euros et de l'autoriser à signer une convention avec Paris Habitat - OPH ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission, Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission et par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le projet est joint à la présente délibération, avec Paris Habitat – OPH.

Article 2 : Une subvention de 524.000 euros est attribuée à Paris Habitat – OPH, domicilié 21 bis, rue Claude Bernard (5e) (SIMPA n°183484 / 2017_08489 et 08491 à 93).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, nature 204, fonction 94, des budgets d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO